

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 27 OCTOBRE 2009**

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 27 octobre 2009*

Aujourd'hui, à seize heures quatorze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n<sup>o</sup> 6 Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants (*titre modifié*)

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.